



Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples
Région nazairienne
2 bis rue Albert de Mun, Saint-Nazaire

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Nazaire le 19 septembre 2012

Pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales

Les résidents étrangers sont impliqués dans notre "vivre ensemble". Ils participent à la vie économique, sociale, syndicale, associative de nos cités ; ils élisent les conseillers prud'hommaux ; ils payent impôts et cotisations comme tous les citoyens français ; ils contribuent à la richesse commune. Ils doivent avoir le droit fondamental de participer aux prises de décisions qui les concernent.

Pourtant, ils ne disposent pas encore tous du droit de vote et d'éligibilité aux élections locales. Aujourd'hui, tous les résidents étrangers de nos villes doivent être considérés comme des citoyens à part entière.

Il est temps de franchir cette étape !

Le Président de la République s'est engagé à ce que soit accordé "le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant légalement en France depuis cinq ans."

Mettre en œuvre cet engagement, ce doit être maintenant. Le MRAP s'étonne que des députés socialistes soient aujourd'hui encore obligés de le rappeler publiquement.

Le MRAP se félicite de la détermination de Madame Bouillé, députée de la circonscription qui, avec 75 de ses collègues, rappelle que "le droit de vote des étrangers aux élections, c'est maintenant !"

Contacts presse :

Augustin Grosdoy : augustin@grosdoy.eu ; tel 06 86 00 12 37